



### L'équipe du rassemblement sur les droits de la personne s'est rendue dans les écoles des régions du Nord

Cinq membres du personnel de la Commission se sont rendus en camions dans quatre écoles élémentaires de Thompson et du Pas. De gauche à droite : Jesse Rock, Loraine Lambert, Pat Daniels, Pam Roberts et Ryan Redpath. (Histoire entière à la page 2)

## Joan Braun dirige la Commission des droits de la personne du Manitoba



Mme Yvonne Peters, vice-présidente du conseil des commissaires de la Commission des droits de la personne du Manitoba, est heureuse d'annoncer la nomination de Mme Joan Braun à titre de nouvelle directrice générale de la Commission. Au cours de sa carrière, Mme Braun s'est dévouée aux lois d'intérêt public et aux questions d'égalité, et a

fait preuve d'un engagement ferme envers la justice sociale.

« Les Manitobains ont une solide Commission des droits de la personne dont le personnel entreprend pleinement ses travaux, des enquêtes à la médiation en passant par la sensibilisation, a déclaré Mme Braun. J'espère poursuivre ce qui a déjà été accompli. »

Mme Joan Braun est avocate, travailleuse sociale et médiatrice de la Colombie-Britannique. Au cours des dix dernières années, elle a travaillé dans le secteur des lois d'intérêt privé, à la fois comme dirigeante de projets de recherches et de politiques et comme cadre supérieur dans le secteur sans but lucratif. L'une des récentes réalisations de Mme Braun consistait à surveiller la création et l'exploitation du premier centre d'aide juridique dans l'ouest canadien qui fournit exclusivement des services aux adultes âgés vulnérables et à risques. Elle est vice-présidente de la section nationale chargée du règlement extrajudiciaire des conflits de l'Association du Barreau canadien ainsi que coprésidente de l'une des sous-sections de l'Association on Conflict Resolution.

Mme Braun espère poursuivre les travaux faits par la Commission et que ces travaux soient très bien connus du public.

« La protection des droits de la personne ont véritablement joué un rôle déterminant dans la vie de nombreuses personnes. Toutefois, la discrimination continue d'exister au Manitoba et dans tout le pays et il reste encore du travail à faire. »

### Les droits en question de Joan Braun – directrice générale

Il a été souvent demandé à la Commission des droits de la personne du Manitoba quand la distinction s'établissait entre les discours haineux et la liberté d'expression. Nous avons répondu en indiquant que la distinction était subtile et que seuls les tribunaux, et dans certains cas les tribunaux des droits de la personne et les appels qui s'ensuivent, peuvent en déterminer l'importance. Cette distinction est établie au cas par cas.

Le 27 février 2013, la Cour suprême du Canada a pris une décision concernant les tracts homophobes de Bill Whatcott. Les tracts dénonçaient les homosexuels et qualifiaient les gais de sodomites et de pédophiles. Un tribunal des droits de la personne de la Saskatchewan a déterminé que ces tracts contenaient un « discours haineux ». Un appel a été interjeté contre cette décision auprès de la Cour suprême du Canada.

La décision de la Cour suprême du Canada a commencé par la sentence suivante du juge Rothstein. « Tous les droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés peuvent être restreints dans des limites raisonnables. » Dans la décision et les discussions qui ont suivi, le Cour a clarifié où il faudrait établir la distinction. Les interdictions dans les lois sur les droits de la personne visent à prévenir les expressions extrêmes de haine qui peuvent inciter les autres à faire preuve de discrimination envers de groupes protégés. Le discours n'est pas interdit simplement en raison du fait qu'il est offensant. Cependant, lorsqu'il expose un groupe à la haine, il dépasse les limites. La Cour suprême a examiné les quatre tracts distribués par M. Whatcott et a déterminé que deux d'entre eux comprenaient des propos haineux et deux autres n'en comprenaient pas.

Dans sa décision, la Cour suprême du Canada a invalidé les mots du *Human Rights Code* de la Saskatchewan, en déterminant que la prévention de la liberté d'expression fondée sur des mots « qui ridiculisent, rabaissent ou portent par ailleurs atteinte à la dignité » est inconstitutionnelle. Cette phrase n'existe pas dans le *Code des droits de la personne* du Manitoba. L'article 18 du *Code des droits de la personne* du Manitoba interdit toute publication qui « préconise ou recommande un comportement discriminatoire à l'égard de l'une des caractéristiques protégées, dont la discrimination sexuelle.

Les protecteurs de la liberté d'expression du Canada peuvent être certains que des normes très élevées ont été établies pour ce que l'on qualifie de haineux. Pour ceux qui croient que les protections contre le discours haineux sont essentielles aux droits de la personne, la Cour suprême du Canada a trouvé un équilibre qui a rendu la différence très claire.

## Beatrice Watson va recevoir le Prix d'excellence pour l'ensemble des réalisations

La lauréate du Prix d'excellence Eira « Babs » Friesen pour l'ensemble des réalisations pour 2013 sera Beatrice Watson, agente de sensibilisation et de liaison de la Commission. Le Prix vise à honorer les femmes qui, comme Babs, ont fait preuve de courage et de persévérance et ont contribué de manière unique à l'égalité des femmes. Le Prix a l'appui du YMCA-YWCA of Winnipeg et du Conseil consultatif des femmes du Manitoba. Beatrice recevra son prix lors de la remise du Prix Femmes de mérite du YMCA-YWCA qui aura lieu à Winnipeg le 1<sup>er</sup> mai 2013. Le personnel de la Commission et du Conseil félicite Beatrice pour ses dernières réalisations.



## Les rassemblements des droits de la personne du Nord stimulent

D'après le personnel de la Commission dont fait partie l'équipe des rassemblements sur les droits de la personne, les visites très réussies des membres de l'équipe dans quatre écoles des régions du Nord les a épuisés et stimulés.

L'équipe est partie le dimanche 17 mars, une journée plus tôt, afin d'éviter la tempête de neige imminente qui a frappé les régions sud du Manitoba lundi matin. Selon l'une des dirigeantes de l'équipe, Pam Roberts, « Malgré le changement de dernière minute apporté à nos plans de voyage, tout s'est très bien passé ».

L'équipe de rassemblement sur les droits de la personne a visité les écoles Riverside et Deerwood à Thompson, l'école Oscar Lathlin à Opaskwayak et l'école intermédiaire Scott Bateman au Pas.

Les élèves ont pris part à deux ateliers avant de jouer « Rights Race », un nouveau jeu combinant Angry Birds, Charades, Trivial Pursuit (Quelques arpents de pièges) ainsi qu'une course sur une planchette de jeu grandeur nature à l'aide d'un dé géant. Le jeu a mesuré les connaissances sur les droits de la personne de chacun. Mme Roberts a indiqué que « Les enfants ont beaucoup aimé de voir leurs enseignants répondre à des questions difficiles.

Voici quelques faits saillants communiqués par le personnel. Ryan Redpath : « Une élève a fait tout son possible pour me remercier personnellement et m'a fait un signe *donne-moi cinq*. »

Jesse Rock : « Un élève m'a demandé des conseils pour un scénario sur l'intimidation. »

Lorraine Lambert : « En aidant un élève qui n'avait pas beaucoup participé au jeu Angry Bird, j'ai obtenu le plus grand sourire qui soit. »

Pat Daniels : « J'ai reçu personnellement les remerciements des enseignants de l'école Oscar Lathlin et du directeur de l'école Scott Bateman d'être venus parler aux enfants. »

Pam Roberts : « Quand j'ai vu un enseignant de l'école Riverside souffler sur le dé. »

Marjorie Nabess : « Leur incroyable enthousiasme. »

## Appel à l'action des organismes de la Commission canadienne des droits de la personne

Plus tôt ce mois-ci, avant la Journée internationale de la femme le 8 mars, Barbara Hall, présidente de l'Association canadienne des commissions et conseils des droits de la personne, a annoncé que l'Association a publié une motion adressée au gouvernement du Canada.

La motion, adoptée à l'unanimité par l'Association canadienne des commissions et conseils des droits de la personne, incite le gouvernement à travailler avec les organismes des Autochtones afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action national. Le plan s'emploie à examiner et à prévenir les causes profondes de la violence contre les femmes et les filles autochtones, notamment la pauvreté et la discrimination systémique. Elle demande de plus au gouvernement de faire enquête, de manière indépendante et complète, sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées au Canada.

« Nous entendons presque tous les jours comment les femmes et les filles autochtones continue de supporter le fardeau tenace et disproportionné de la violence, a indiqué Mme Barbara Hall, présidente. Je suis heureuse que la Commission ontarienne des droits de la personne, à titre de membre de l'Association canadienne des commissions et conseils des droits de la personne, appuie entièrement l'Association quant à sa position ferme d'inciter le gouvernement fédéral à affronter rapidement cette situation très inquiétante.

Selon Statistique Canada, les femmes autochtones au Canada risquent sept fois plus d'être assassinées que les femmes non autochtones. La Native Women's Association of Canada indique qu'un nombre alarmant de femmes et de filles autochtones ont disparu ou ont été assassinées dans des collectivités de l'ensemble du Canada, au cours des 30 dernières années. La plupart des ces affaires n'ont pas encore été résolues.

L'Association canadienne des commissions et conseils des droits de la personne a été établie en 1972 comme organisme-cadre des commissions des droits de la personne fédérale, provinciales et territoriales. Depuis sa création, l'Association continue de fournir des occasions à ses membres d'échanger des renseignements quant aux dispositions législatives sur les droits de la personne au Canada. Elle entreprend également des projets de sensibilisation du public qui visent à promouvoir et à défendre les droits de la personne au Canada et à l'étranger.

## Révélation d'un besoin de formation en droits de la personne selon un sondage

Il y a un grand besoin de veiller à la formation des membres du personnel et des conseils d'administration des organismes communautaires de Winnipeg.

Le sondage mené par Healthy Hive Consulting indique que pour la grande majorité (78 %) des organismes communautaires leur travail ou leur mandat est directement lié à la promotion et à la protection des droits de la personne des particuliers dans leur vie quotidienne, près de la moitié estimant avoir un niveau de connaissance peu élevé du *Code des droits de la personne* du Manitoba. Le sondage complet se trouve sur le site Web de la Commission au [www.manitobahumanrights.ca](http://www.manitobahumanrights.ca).